

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
23 SEPTEMBRE 2019**

**2019-114 RÉVISION DU SHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL  
ET D'HÉBERGEMENT DES GENS DU VOYAGE (SDAHGV) 2019-2025**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 24**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS :**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 3**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 7**

## **PRÉSENTS**

Jacqueline POLETTI, Simone PERGET, Louis GARNIER, Claude GERMAIN, Éric MINORET, Georges TRESALLET (Bourg-Saint-Maurice)  
Gilles FLANDIN, Clémence BERGER-SABBATEL, Jean-Pierre MOREL (Les Chapelles)  
Jean-Claude FRAISSARD, Ariette NOIR, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)  
Paul CUSIN-ROLLET, (Sainte-Foy-Tarentaise)  
Jean-Luc PENNA, Fabien RAISSON, Olivier PETIT (Séiez)  
Jean-Christophe VITALE, Maud VALLA (Tignes)  
Marc BAUER, Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)  
Gaston PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

## **EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Michel GIRAUDY (pouvoir à Jacqueline POLETTI)  
Léon EMPEREUR (pouvoir à Paul CUSIN-ROLLET)  
Robert PASCAL-MOUSSELARD, (pouvoir à Gaston PASCAL-MOUSSELARD)

## **EXCUSÉS**

Marie-Agnès ARPIN, Monique GRANIER, Georges CHARRIÈRE, Séverine FONTAINE, Xavier TISSOT, Gilles MAZZEGA, Alain EMPRIN

## **SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Jean-Claude FRAISSARD



## 2019-114 RÉVISION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE 2019-2025

Conformément à l'article 1.III de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, la révision du Schéma Départemental d'accueil des Gens du Voyage de la Savoie a été engagée par arrêté préfectoral du 4 avril 2018 :

**Vu** la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriales de la République dite loi NOTRe qui a renforcé le rôle des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) en matière d'accueil des gens du voyage, en rendant obligatoire la compétence aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise approuvés par arrêté Préfectoral du 22 décembre 2016, qui inscrivent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise au Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV), aux vues ses compétences obligatoires en matières d'aménagement, d'entretien et de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage ;

**Vu** que la loi du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et à la Citoyenneté a fait de même en rendant également obligatoire la compétence aménagement, entretien et gestion des terrains familiaux locatifs porte également sur la sédentarisation avec la réalisation de « terrains familiaux locatifs » ;

**Vu** la révision du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage de la Savoie (SDAGV) engagée par arrêté préfectoral du 04 avril 2018 ;

**Vu** le décret du 5 mars 2019 relatif aux aires de grand passage ;

Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage de la Savoie propose des actions à mener par les collectivités locales afin de répondre à des besoins qui constitueront le cadre de référence et d'actions pour la période 2019-2025. Il intègre désormais la sédentarisation des gens du voyage ainsi que le développement du volet social et économique ;

La loi stipule que le Schéma Départemental des Gens du Voyage doit définir « la nature des actions à caractère social destinées aux gens du voyage ».

Cet accompagnement se décline différemment selon que le public soit résident (sédentarisé), semi-sédentarisé ou itinérant.

Le schéma fait l'objet de diverses dispositions concernant l'accompagnement social. Ce volet social s'articule donc autour de cinq axes :

1. l'accompagnement social et l'accès au logement
2. la scolarisation des enfants (instruction scolaire)
3. l'accès aux soins
4. l'insertion et la formation professionnelles
5. la médiation.

Il revient aux services de l'État et du Conseil Départemental de la Savoie de veiller à l'articulation du Schéma Départemental des Gens du Voyage (SDAGV) avec ces dispositifs, et d'assurer ainsi la réalisation de ses préconisations.

**Vu** l'avis du Bureau Communautaire réuni le 19 septembre 2019 ;

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** d'émettre un avis favorable à la révision du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage du Département de la Savoie.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

